



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 juin 2022

L'an 2022, le 28 juin à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Salle du Centenaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 24 juin 2022.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Véronique PARRATON (pouvoir de Mme CUZENARD), Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, Mme Sylvie DEBARD, M. Eric PERRET (pouvoir de M. BUATIER), M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA, M. Xavier MAISONNEUVE, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET, Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina ALBANO

Excusés : M. Hervé BUATIER (pouvoir à M. PERRET), Mme Patricia CUZENARD (pouvoir à Mme PARRATON)

Absent : M. David LAURENT

Secrétaire de séance : Mme Marina ALBANO

MM. BESSON et PERRET assistent à une importante réunion à Montrevel au sujet des commerces. Ils arriveront en cours de séance.

Le compte-rendu du 17 mai est adopté à l'unanimité.

Cantine scolaire – Choix du prestataire de repas en liaison froide

Plusieurs prestataires ont répondu à l'appel à concurrence et après avoir sollicité les compléments d'information nécessaires et analysé les offres, les commissions scolaires et Mapa ont sélectionné la proposition de RPC à 2,72 € hors taxes le repas. Les prix ont augmenté par rapports aux marchés antérieurs.

France services – Conventions avec l'Etat et Polliat

La Maison France services multisite Polliat-Attignat a reçu la labellisation préfectorale. Des conventions doivent formaliser les relations entre les deux communes s'agissant des horaires d'ouverture, des moyens mis en commun et de la subvention de l'Etat (30 k€ annuels), que le Conseil approuve à l'unanimité. Pour rappel la MFS réalise les démarches des usagers entrant dans le périmètre des administrations partenaires (CAF, Sécurité sociale, retraite, Pôle Emploi...).

Service aux habitants – Présence d'un conseiller numérique à Attignat

M. le Maire définit le rôle du conseiller numérique (CN) et ce qui le distingue de la France services. Le CN aide les habitants à acquérir une autonomie numérique, il les forme et conseille au moyen d'ateliers thématiques ou de rendez-vous particuliers. Le SIEA structure le projet dans l'Ain et a réparti géographiquement une quarantaine d'animateurs rattachés à des collectivités hôtes (intercommunalités, communes) ou associations. La Mairie de Polliat porte ainsi un intervenant appelé à se déplacer dans toutes les communes de notre secteur. La commission Cadre de vie a eu l'opportunité de rencontrer cette personne et de définir les besoins à satisfaire. Le Conseil valide une convention prévoyant la présence d'un conseiller numérique à Attignat à raison d'une demi-journée par semaine au coût de 400 € par an dès l'automne 2022.

Conseil départemental – Demandes de subventions

Mme RAVET détaille trois projets qui pourraient faire l'objet d'une subvention du Département :

- Le réaménagement des deux courts de tennis extérieurs d'un coût maximal de 120 k€ HT
- La réfection de la toiture de l'annexe du Château (qui abrite le local pétanque, le cyclo-club, les toilettes publiques) estimée à 55 k€ HT
- La création d'un système de récupération des eaux de pluie à l'atelier technique pour 55 k€ HT

Ces montants restent indicatifs car des procédures de mises en concurrence vont démarrer (tennis notamment). Le Conseil autorise M. le Maire à déposer ces trois demandes de subvention avant le 30 juin.

Urbanisme – Décision sur l'emplacement réservé n°13

M. le Maire rappelle le mécanisme des emplacements réservés, servitude qui permet de geler une emprise délimitée par un plan local d'urbanisme (PLU) en vue d'une affectation prédéterminée. En l'espèce deux habitants sont disposés à céder un emplacement réservé permettant d'envisager un cheminement doux entre la Traverse et le futur lotissement du Champs comme anticipé par le PLU (emplacement réservé n°13 de la route de Polliat) . Le Conseil vote ces deux achats à l'unanimité au prix total de 8 580€ pour 132 m².

Logement social – Réaménagement de garanties d'emprunt

La Commune a garanti de nombreux emprunts souscrits par les opérateurs de logement sociaux lorsque ceux-ci ont construit à Attignat. Ils n'entrent pas dans les calculs des ratios prudentiels en raison de leur finalité sociale. La Semcoda a obtenu un réaménagement de deux emprunts auprès de la Caisse des dépôts, se traduisant par un étalement de remboursement sur 3 et 8 ans à hauteur des capitaux restant dus (respectivement 55 k€ et 889 k€). A l'unanimité le Conseil accepte de modifier les durées des deux garanties en conséquence.

Finances – Rapport d'analyse de Stratorial

Mme RAVET restitue l'analyse du cabinet Stratorial sur la situation financière passée et à venir de la Commune. Les indicateurs budgétaires n'inspirent pas d'inquiétude même si l'épargne de gestion a diminué avec l'accroissement tendanciel des charges de personnel. Afin de réaliser le programme d'équipements prévu il conviendra de répartir les investissements sur le mandat, de rechercher les subventions potentielles et d'identifier des marges de manœuvre en section de fonctionnement.

Évènement du 14 juillet – Programme de la journée à l'Espace Salvart

L'accueil des nouveaux habitants, des jeux, un bal populaire et un feu d'artifice (22h30) émailleront la journée de midi à minuit. Des food-trucks et une buvette seront proposés sur place.

Autres délibérations

Le Conseil, à l'unanimité :

- Choisit de perpétuer l’affichage public des actes en Mairie (délibérations, arrêtés...) et de développer parallèlement leur publication sur internet. La Commune devait se prononcer à l’occasion de la réforme entrant en application le 1^{er} juillet.
- Ouvre une ligne d’investissement pour verser la subvention au nouveau médecin
- Prononce l’admission en non-valeur de 77,25 € de dettes

Grand Bourg agglomération va mettre en place le covoiturage spontané après une première expérimentation concluante. Au moyen d’une borne et d’un panneau numérique, les usagers sélectionnent une destination qui s’affiche à l’attention des automobilistes qui peuvent alors s’arrêter et les transporter. L’objectif consiste à covoiturer simplement et gratuitement sans réservation. La borne d’Attignat sera installée en Grande rue dans le sens Montrevel/Bourg-en-Bresse.

Prochain Conseil le 19 juillet

Séance levée à 22h15

La Secrétaire de séance,
Marina ALBANO

Le Maire,
Walter MARTIN